



## CENTRE DE PREVENTION ET DE FORMATION INCENDIE

Pépinière des entreprises -745 Route de Grenoble – 38260 La Frette

N° SIREN 799164066- Déclaration d'existence n° 82 38 05206 38

(Ne vaut pas agrément de l'état)

Téléphone : 0951350443- Fax : 0474547218 - Courriel [cpfi@cpfi.fr](mailto:cpfi@cpfi.fr)

Agrément préfectoral concernant les formations S.S.I.A.P. N° 38-0001

Agrément CNAPS N° FOR 038-2027-02-10-20220588284. "L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient"

# Programme de Formation à l'Accessibilité pour Agents d'Accueil en ERP

*Accueil et accompagnement des personnes en situation de handicap*

## Informations générales

- Prérequis : Aucun
- Durée : 7 heures
- Nombre maximum de stagiaires : 10 personnes
- Public visé : Agents d'accueil exerçant dans des Établissements Recevant du Public (ERP)

## Objectifs de la formation

- Appréhender le cadre réglementaire de l'accessibilité aux ERP
- Connaître et identifier les différentes formes de handicaps
- Proposer et adapter l'accueil des personnes en situation de handicap

## Contenu de la formation

### Module 1 : Cadre réglementaire et fondamentaux

- Définition du handicap
- Présentation de la Loi du 11 février 2005
- La chaîne de déplacement (Article R111-19 du Code de la Construction et de l'Habitation)
- Décret du 28 mars 2017 et Arrêté du 19 avril 2017
- Registre d'accessibilité obligatoire
- Formation du personnel à l'accueil des personnes en situation de handicap



## CENTRE DE PREVENTION ET DE FORMATION INCENDIE

Pépinière des entreprises -745 Route de Grenoble – 38260 La Frette

N° SIREN 799164066- Déclaration d'existence n° 82 38 05206 38

(Ne vaut pas agrément de l'état)

Téléphone : 0951350443- Fax : 0474547218 - Courriel [cpfi@cpfi.fr](mailto:cpfi@cpfi.fr)

Agrément préfectoral concernant les formations S.S.I.A.P. N° 38-0001

Agrément CNAPS N° FOR 038-2027-02-10-20220588284. *"L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient"*

### Module 2 : Prise en compte des différents handicaps

- Présentation et définitions des diverses formes de handicaps
- Prise en compte des besoins spécifiques
- Ateliers pratiques : mises en situation et adaptation de l'accueil

### Méthodes et moyens pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques via des supports multimédias et d'exercices pratiques
- Mises en situation, échanges sur les pratiques professionnelles, pédagogie active et participative

### Moyens techniques

- Salle équipée d'un tableau, paperboard, vidéoprojecteur, adaptée à l'accueil de 10 stagiaires et favorisant les ateliers pratiques

### Modalités d'évaluation

- Contrôle continu des acquis par des exercices pratiques, des mises en situation et des échanges entre stagiaires
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction remis à chaque participant pour apprécier l'atteinte des objectifs, la qualité de l'animation et la satisfaction globale

### Sanction de la formation

- Remise d'une attestation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis à l'issue de la formation

### Suivi de l'exécution de la formation

- Feuille de présence à signer par chaque stagiaire pour chaque demi-journée de formation